Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024 Publié le 05/04/2024 2024-0456L0

ID: 071-217101054-20240402-2024_04_26-DE

DEPARTEMENT DE **SAONE-et-LOIRE**

Arrondissement de

MACON

Canton de Mâcon-Centre

OBJET de la délibération: Subvention pour le CCAS

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice 29

Présents à la séance : 24

> Le Conseil a été convoqué le : 20 mars 2024

La liste des délibérations a été publiée et affichée le 3 avril 2024

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de CHARNAY-lès-MACON (71850)

Séance du : DEUX AVRIL DEUX MILLE VINGT-QUATRE (2 avril 2024)

Le Conseil Municipal s'est réuni le deux avril deux mille vingt-quatre à 18h30, en salle du conseil, sous la présidence de Madame Christine ROBIN, Maire.

Etaient présents : Madame le Maire ROBIN Christine, Mesdames et Messieurs, GAGNEAU Claudine, DUVERNAY Florian, BUHOT Patrick, CHEVALIER Virginie, BASSET Jean-Paul, BEAUDET Marie-Pierre, COCHET Grégory, BERNARDET Pailine, BRASSEUR Loïc, GAUDILLERE David, CHERCHI Mickael, MONNERY Maguy, RENAUD Sylvain, ROSSIGNOL Michel, PERRIN Jacques, THOMAS Marie-Thérèse, TREMEAU Gaël, ISABELLON Anne, VOISIN Laurent, PETIT Jean-Pierre, JETON-DESROCHES Béatrice, LOPEZ Patrick et RACINNE Christiane.

Etaient excusés: CASTEIL Katia est excusée et donne pouvoir à BEAUDET Marie-Pierre, GOUPY Sarah est excusée et donne pouvoir à BRASSEUR Loic, MONTEIX Anne est excusée et donne pouvoir à VOISIN Laurent.

Absents: BEAUDET Adrien et GARLET Teddy.

Rapporteur: Marie-Thérèse THOMAS

EXPOSE

Le CCAS de Charnay-Lès-Mâcon est un établissement public ayant une compétence globale dans le champ de l'action sociale et médico-sociale. Il a pour mission d'accompagner et de soutenir au quotidien les plus vulnérables (personnes âgées, personnes en situation de handicap, personnes en difficulté ou en grande précarité) afin de lutter contre toutes les formes d'exclusion, de réduire les inégalités et de faciliter l'accès aux droits. Le public de la commune y est conseillé sur les droits sociaux, directement pris en charge ou orienté vers les partenaires locaux.

Le CCAS se mobilise principalement dans la lutte contre l'exclusion (notamment aides alimentaires) et le soutien au maintien à domicile (notamment portages de repas).

Le CCAS joue un rôle de première accueil social d'information et d'écoute, un rôle indispensable notamment avec la dématérialisation des démarches administratives. Le CCAS est en lien avec de multiples acteurs locaux vers lesquels sont orientés les administrés : le Département de Saône-et-Loire, les associations locales, les bailleurs sociaux, etc.

Le Centre communal d'action sociale a un budget autonome pour mener ses actions. Le Conseil municipal doit adopter le versement d'une subvention de 11 629 euros comprenant les subventions pour la mise en place et le fonctionnement de l'application numérique GABBY, ainsi que celles pour les différentes formes d'aides et actions menées auprès de la population. Ceci pour équilibrer le budget du CCAS qui ne dispose pas d'autres subventions ou d'autres recettes, l'ensemble des actions menées auprès de la population étant gratuites et consistant à accorder des aides financières aux personnes dans le besoin.

Pour mettre en œuvre cette subvention, le Trésorier municipal sollicite une délibération distincte de celle du budget identifiant le versement d'une subvention de 11 629 euros afin de poursuivre les actions du CCAS.

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le 05/04/2024 2024-04-26

ID: 071-217101054-20240402-2024_04_26-DE

Aussi, il est demandé au conseil municipal d'approuver le versement de cette subvention de 11 629 euros au CCAS.

DELIBERATION

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil d'administration du CCAS sur le DOB du 15 février 2024,

VU l'avis favorable à l'unanimité des commissions réunies du 14 mars 2024,

Le CONSEIL MUNICIPAL

Après interventions de JP. PETIT, L. VOISIN et le Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le versement d'une subvention de 11 629 euros au CCAS.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Christine ROBIN

